



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

activités de plein air

Question écrite n° 120423

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les difficultés de gestion du dossier de la réalisation de la base de Loisirs dite de la Corniche des forts, située en Seine-Saint-Denis. En effet, cette réalisation, localisée sur les communes de Romainville, Les Lilas, Noisy-le-Sec et Pantin, qui a été décidée voici déjà près d'une dizaine d'années, était déjà inscrite au contrat de plan État-région 2000-2006. Ce parc urbain régional devrait proposer des activités de loisirs culturels et sportifs. La réalisation de cet espace vert inscrit au prochain contrat de plan subit un très long retard du fait d'une certaine indécision de l'exécutif du conseil général de la Seine-Saint-Denis. Ce conseil général n'hésite pas à multiplier les polémiques, notamment en matière financière, quant au versement par l'État d'une enveloppe réduite (45 000 euros) sur un engagement avancé de 7,6 millions d'euros. Ce long retard dénote un dysfonctionnement avéré et révélé qui justifierait amplement une inspection de la jeunesse et des sports pour connaître les responsabilités du département et de l'État sur ce dossier tant attendu par les habitants, et notamment les jeunes de ce département urbanisé et défavorisé. Il lui demande donc de lui indiquer s'il compte diligenter une telle inspection par ses services.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120423

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2579